

Objet			
Localité		Adresse	
Nombre de pièces		Etage	
Appartement		Date désirée	
Loyer		Charges	
Garage no		Place de parc no	

Données de contact	Preneur du bail	Conjoint – Colocataire – Codébiteur
Nom		
Prénom		
Rue et numéro		
No postal, Localité		
Pays		
Adresse depuis le		
Tél. privé		
Tél. professionnel		
Mobile		
Adresse Email		

Statut en Suisse	Preneur du bail	Conjoint – Colocataire – Codébiteur
Etat civil	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e)e <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Partenariat enregistré	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e)e <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Partenariat enregistré
Date de naissance		
Nationalité		
Etrangers, permis A-B-C		

Finances		
Employeur		
Profession		
Salaire annuel (CHF)		
Depuis le		
Loyer actuel		
Régie actuelle		
Avez-vous des poursuites ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non En quelle année ?		Pour quel montant ?

Logement	
Nombre de personnes prévues :	Enfants : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Ages :
Avez-vous un véhicule ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Combien ? No de plaques :
Animaux : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Lesquels ?
Quelles sont les raisons qui vous poussent à changer de logement ?	
Références / Remarques :	

Vous voudrez bien accompagner cette demande des documents suivants :

- Une attestation de l'Office des poursuites pour locataire et conjoint/colocataire (récents de moins de 3 mois).
- Les 3 dernières attestations de salaires du preneur de bail.
- Une copie de la pièce d'identité du preneur de bail et du conjoint/colocataire ou occupant.
- Une copie du permis de séjour en cours de validité.
- Une preuve écrite que le demandeur possède une assurance RC.
- Coordonnées bancaires complètes.

Pour donner suite à la signature du bail à loyer, la régie demandera avant la remise des clefs :

- Une garantie de loyer (3 mois), à constituer auprès d'un établissement financier ou de cautionnement suisse.
- La preuve du paiement du premier loyer avant la remise des clefs.

Les frais d'établissement de bail s'élèvent à CHF150 (plaquettes incluses). Si le preneur renonce à occuper le logement, une fois le bail à loyer établi, il devra s'acquitter de frais administratifs forfaitaires de CHF200. Le bailleur se réserve le droit d'agir en paiement de tous dommages et intérêts qu'il justifierait.

Date : Signature du demandeur :